

# Charte pour le CESC inter-degrés de BRIONNE

## DECEMBRE 2021

Afin de conduire une politique cohérente de promotion de la santé et de la citoyenneté, de la maternelle au lycée, un CESC inter-degrés est institué sur le territoire du Bassin de Vie de BRIONNE.

Fruit du partenariat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Réseau Local de Promotion de la Santé (RLPS), les écoles de la circonscription de BRIONNE, représentées par son IEN, le collège et le lycée, il décline localement les objectifs de la Convention cadre ARS-Rectorat.

### 1- Objectifs

Le CESC inter-degrés se donne pour objectifs de :

- Faire vivre la démarche CESC inter-degrés, à travers un pilotage partenarial
- Construire une politique de promotion de la santé et de la citoyenneté sur l'ensemble du parcours scolaire, de la maternelle au lycée
- Mettre en œuvre des actions pédagogiques transversales
- Développer les partenariats
- Nourrir les projets des CESC des établissements scolaires
- Etre un espace ressource, tant pour l'accès à l'information qu'à la formation des membres de l'Education Nationale, ainsi que par la mise à disposition d'outils pédagogiques.

## 2- Moyens

### ➤ Le CESC inter-degré : composition et fonctionnement

Pilote	Un chef d'établissement	<u>Anime le comité de pilotage :</u>
Co-pilote	Coordinateur/Coordinatrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Apporte son expertise autour de la Promotion de la Santé et des critères de qualité des actions à mettre en œuvre lors des réunions de CESC inter-degrés</li> <li>❖ Participe aux réunions du comité de pilotage au moins trois fois par an en vue de : définir les objectifs et le plan d'action, formaliser les demandes de subvention, dresser les bilans de l'activité du CESC inter-degrés</li> </ul>
Comité de pilotage COFIL	Proviseur adjoint Principal adjoint IEN 1 <sup>er</sup> degré ou conseiller pédagogique Directeur école primaire BRIONNE et/ou directeurs d'autres écoles de rattachement Un CPE et/ou Infirmière scolaire Un représentant de la mairie Conseillère méthodologique du territoire de l'Eure	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Assure la fonction de co-pilote du CESC inter-degrés</li> <li>❖ Définit les objectifs prioritaires du CESC inter-degrés</li> <li>❖ Etablit le diagnostic à partir de données quantitatives et qualitatives</li> <li>❖ Définit les actions à conduire, en assure le suivi</li> <li>❖ Rédige et valide les demandes de financement</li> <li>❖ Etablit le bilan de ses activités</li> <li>❖ Définit un plan de formation sur proposition du COTECH</li> <li>❖ Inscrit le projet construit dans une cohérence territoriale</li> </ul>
Comité de pilotage élargi	Comité de pilotage (COFIL) + Gestionnaire Médecin scolaire Enseignants (lycée, collège) Professeurs des écoles Infirmière conseillère technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Définit le programme pédagogique des actions</li> <li>❖ Produit les outils nécessaires à la progressivité des acquisitions selon les âges des publics concernés</li> <li>❖ Propose des actions et des intervenants pour nourrir le projet du CESCi</li> </ul>

➤ Mutualisation financière

L'établissement scolaire dont le chef d'établissement est le pilote du CESC inter-degrés est l'établissement mutualisateur pour tous les aspects financiers.

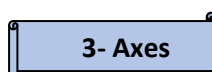
Le plan d'actions défini par le comité de pilotage permet d'établir les besoins en intervenants extérieurs, à titre gratuit ou payant. Il est la base à partir de laquelle sont rédigés les demandes de financement permettant d'obtenir un financement ou des subventions.

➤ Engagements des partenaires : une convention inter-établissements

Afin d'autoriser l'établissement mutualisateur à percevoir les financements et à rétribuer les intervenants, une convention inter-établissements est annexée à la présente charte.

La convention spécifie qu'elle vaut engagement de l'établissement à réaliser l'action prévue.

Elle est soumise à l'approbation des conseils d'administration des différents établissements du CESC inter-degrés.



**3- Axes**

➤ Piloter : le CESC inter-degrés

Le CESC inter-degrés est une instance partenariale qui bénéficie de l'expertise des représentants de l'ARS et du Conseiller Méthodologique du Territoire de Promotion Santé Normandie.

Les établissements scolaires désignent un représentant en leur sein, de préférence le pilote de leur CESC. Des experts (infirmières scolaires, infirmières conseillères techniques du Recteur/du DASEN, CPE, enseignants notamment) sont invités à prendre part au comité de pilotage, en fonction des besoins et des volontés.

Le CESC inter-degrés a pour mission de coordonner acteurs, réflexions, projets et mises en œuvre sur le territoire. En tant que tel, il veillera à conforter les partenariats existants, à les développer et les élargir. Il s'engagera notamment à se rapprocher des autres établissements du bassin d'éducation et de formation, pour envisager à terme la définition d'une politique commune, lorsque celle-ci s'avère pertinente.

➤ Diagnostiquer les besoins

Le diagnostic est élaboré par les membres du comité de pilotage du CESC inter-degrés.

Les indicateurs choisis sont à la fois quantitatifs et qualitatifs :

- Statistiques produites par les infirmières scolaires
- Enquêtes auprès des élèves, collégiens, lycéens
- Données statistiques fournies par le RLPS, indicateurs du baromètre santé, etc.

Il permet de définir les points forts et axes à travailler – en s'appuyant sur les diagnostics des CESC de chaque établissement qui lui sont fournis chaque année.

➤ Agir : le plan d'actions

Le CESC inter-degrés se donne un plan d'action sur 3 ans, actualisé chaque année, lors d'une réunion plénière du CESC inter-degrés. Il est défini en termes d'objectifs, de public cible et de moyens à mobiliser.

Ce plan d'actions vient en complémentarité des axes travaillés au sein des CESC de chaque établissement partenaire et en facilite la mise en œuvre.

Il permet également de formaliser la mutualisation et de répondre de façon opérante aux appels à projets et diverses demandes de financement (MILDECA, ARS, Rectorat par exemple).

➤ Former les acteurs

Le CESC inter-degrés a vocation à définir les éléments d'une culture commune aux différents acteurs de l'éducation nationale et de leurs partenaires, à faire partager les problématiques traitées par les CESC au sein des établissements (aux personnels et aux usagers, aux parents comme aux élèves) .

Dès lors, il peut élaborer un plan de formation et solliciter la mise en œuvre de stages sur site auprès de la DIFOR du rectorat. Il veillera à y intégrer le corps enseignant afin de faire entrer les problématiques « dans la classe ».

Le CESC inter-degrés veillera également à communiquer auprès des établissements sur ses actions, sur la progression pédagogique mise en œuvre, et sur les ressources disponibles dans son périmètre géographique.

Le CESC inter-degrés élaborera donc un annuaire des différentes ressources institutionnelles et/ou locales, propres à favoriser une meilleure connaissance réciproque des partenaires « santé » sur le territoire.

➤ Evaluer

Le CESC inter-degrés établira le bilan annuel de son action, à travers les relevés de conclusions de ses réunions, les bilans des actions menées dans chaque établissement, et les outils d'évaluation qu'il aura produits. Il collecte les bilans et en fait la synthèse.

Ceux-ci permettent d'amender le plan d'action pour l'année N+1, de conforter et d'étendre les partenariats et de définir les besoins en formations.